

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 21 janvier 2025  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 janvier 2025  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

### **Présents :**

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme THEVENY (UDAF)

### **Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), Mme GRUNEWALD (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire) (mandataire : Mme LE POITTEVIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : M. GERMAIN), Mme THOMAS (La Chaudrée) (mandataire : Mme VILLETTE)

**Secrétaire de séance :** Céline CHMIEL

N° DEL\_2025\_004

### **Adhésion du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) pour l'année 2025**

Association loi 1901 fondée en 1926, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) est l'unique représentant national des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS). Son Conseil d'Administration est composé d'élus municipaux chargés de l'action sociale, vice-présidents de leur CCAS/CIAS. Ses adhérents représentent près de 7 000 communes et plus de 47 millions de français. L'UNCCAS est le porte-voix des CCAS/CIAS pour que leurs spécificités soient mieux prises en compte dans les textes de loi qui les concernent.

Depuis plusieurs années, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin adhère à l'UNCCAS. Cela permet aux élus et agents du CCAS d'avoir accès à tous les services offerts par l'association :

- un pôle juridique disponible pour répondre aux interrogations qui peuvent intervenir dans le cadre de l'activité du CCAS ;
- des informations régulières sur les actualités juridiques, financières, sociales, législatives, etc. qui peuvent intéresser le CCAS ;
- l'adhésion à un réseau national permettant d'échanger avec des acteurs de toute la France sur les questions intéressant les CCAS ;
- la possibilité de participer aux événements organisés par l'UNCCAS, notamment son congrès annuel, qui constituent des moments de partage d'expérience et de sensibilisation sur les thématiques propres aux CCAS ;
- l'accès aux formations proposées par l'UNCCAS pour les élus et les agents des CCAS ;
- l'accès aux guides et fiches pratiques publiés par l'UNCCAS sur les différentes thématiques relatives à l'activité des CCAS ;

Par délibération n°DEL2024\_046 du 24 juin 2024, le Conseil d'Administration avait approuvé l'adhésion à l'UNCCAS et autoriser le règlement de la somme de 2 676,60 € (dont 0,03440 € par habitant et 71,50 € pour l'abonnement au magazine de l'UNCCAS)

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID: 050-200056885-20250129-DEL-2025\_004-DE

Au vu de l'intérêt pour les élus et pour les agents du CCAS qu'offrent tous les communes du Cotentin à renouveler l'adhésion du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin à l'UNCCAS pour l'année 2025. La cotisation annuelle pour 2025 s'élève à 2757,16 € (dont 73 € pour l'abonnement au magazine de l'UNCCAS).

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le règlement à l'association de la somme de 2757,16 € au titre de l'appel à cotisation 2025.

**Pour le Président et par délégation,  
La Directrice du C.C.A.S.,**

**Isabelle VATINEL**